



## INSTRUCTION FEDERALE N° 2007.01

**Destinataires :**

Membres du Comité Directeur  
Présidents de Ligues et de Comités Départementaux  
Responsables Arbitres de Ligues  
Cadres Techniques régionaux et fédéraux  
Présidents de Clubs  
Personnel Fédération Française de Tir à l'Arc

 **Date de diffusion :** 19 avril 2007

**En date du 06 avril 2007, le Bureau** de la FFTA a statué sur les points suivants et a décidé que les règlements en question seront en application immédiate.  
Les points 1/ et 3/ ci-dessous seront intégrés à la prochaine modification des règlements.

### 1/ LES REGLEMENTS GENERAUX

**Prestation de serment des nouveaux arbitres** (article A.2.2.6) : Remplacer l'article par :

Le PCRA qui est le référent de la CNA au sein de la Ligue a pour mission d'organiser, chaque fois que nécessaire, en accord avec la Ligue, la prestation de serment des nouveaux Arbitres Fédéraux, Arbitres Assistants et Jeunes Arbitres, afin que ceux-ci puissent officier le plus rapidement possible après la réussite à l'examen

### 2/ LE TIR SUR CIBLES 3D

**Utilisation de jumelles en tir sur cibles 3D** : suite aux informations contradictoires parues dans la circulaire d'information n° 380 et dans le Manuel de l'Arbitre au sujet de la date d'application de l'utilisation des jumelles en 3D, la Fédération décide d'appliquer à compter de ce jour, la règle la plus avantageuse pour l'archer, à savoir l'autorisation d'utiliser les jumelles pour toutes les compétitions concernant cette discipline.

**3/ LE TIR SUR CIBLES EXTERIEURES** – Règlements Français – Chapitre C.3 La filière sportive par équipes de clubs : Les Divisions Régionales

[Voir texte au dos]

Ce texte concernant les Divisions Régionale de la filière sportive par équipe annule et remplace tous les autres textes quel qu'en soit le support.

### **C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)**

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### **La DR « Excellence »**

##### **Les catégories :**

Femmes classiques  
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.

**Le 2x70m, avec ou sans finales**, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

##### **Titre régional :**

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### **La DR**

##### **Les catégories :**

Femmes classiques  
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

##### **Titre régional :**

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### **Montée en D2**

Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.

## **La Finale Nationale de DR**

*Identique pour les hommes et les femmes.*

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.

**Rappel** : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de D1.

A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

**Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.**

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1<sup>ère</sup> moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

### **C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)**

**Application au 01/09/2005**

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### **La DR « Excellence »**

##### **Les catégories**

Femmes arc à poulies  
Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

**Le 2x70m avec ou sans finales** est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

##### **Titre régional :**

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### **La DR**

##### **Les catégories**

Femmes arc à poulies  
Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x70m, le tir en Salle et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m **avec ou sans finales** (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*) dans l'organisation de la DR.

##### **Titre régional :**

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

## **La Finale Nationale de DR**

*Identique pour les hommes et les femmes.*

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les compétitions de DR.

La date et le lieu de la finale DR "arc à poulies" sont fixés par la FFTA.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe)

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.

Rappel : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DR « arc classique ».

A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs à Poulies
Plus de 12 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

**Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.**

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1<sup>ère</sup> moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

**Le reste est sans changement.**